

## République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

### COMMUNE DE TILHOUSE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2024

---

Date de la convocation : 09/01/2024

**Membres en exercice** : 11

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,*

**Présents** : 11

**Votants** : 11

**Présents** : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Priscilla MARECHAL, Sébastien OZON, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS

**Secrétaire de séance** :  
Coralie SORDO

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** :

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV 2023-10 (12 décembre 2023)
2. Travaux "Pradiole" : Éclairage
3. Projet d'achat Matériel de projection salle de réunion
4. Zone d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAE nR) : Bilan de la concertation, délibération
5. Projet Agri-photovoltaïque de la Lande sur le territoire de Capvern
6. Programmation Travaux 2024
7. Plan Communal de Sauvegarde : point sur les avancées
8. Préparation des vœux du 20 janvier
9. Loi ZAN : Proposition motion
10. Divers
11. CCPL  
Pas de réunion depuis le dernier Conseil Municipal

## **RÉSUMÉ DES DÉBATS :**

*Début de séance : 20 h 30*

### **1/ Approbation du PV 2023-10 (12 décembre 2023)**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Travaux Pradiole : Eclairage**

- . Nous allons demander un lampadaire en plus pour la partie basse de la zone des chicanes qui n'est pas suffisamment éclairée, ils sera posé sur un poteau béton existant.
- . Clémentine Remy viendra remplacer les plantes volées ou détériorées et nous fera un devis pour poser une jardinière au bout du trottoir pour éviter d'éventuelles chutes.

### **3/ Projet d'achat de matériel de projection salle de réunion**

Nous avons fait faire un devis chez Darty pour une TV grand écran afin de pouvoir projeter des documents car le matériel dont nous disposons actuellement est obsolète. C'est achat s'élèvera à 589,97 €.

### **4/ Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAEnR) : Concertation et Délibération**

Les deux permanences d'information et de consultation des habitants de la commune ont eu lieu le jeudi 4 janvier de 15h à 18h30 et le samedi 13 janvier de 13h30 à 17h.

Suite à la concertation nous prenons une délibération favorisant l'étude d'installations photovoltaïques, géothermique et hydro-électriques sur l'ensemble du territoire communal tout en assurant la préservation de la biodiversité notamment sur les zones faisant l'objet d'une protection environnementale.

### **5/ Projet Agri-photovoltaïque de la Lande sur le territoire de Capvern**

Notre projet se situe sur le territoire de la commune de Capvern, aussi le maire de la commune nous a demandé de venir présenter le projet de Kontor Energie lors de la séance de concertation des habitants.

Le permis de construire a été déposé le 22 décembre 2023, la durée de l'instruction devrait être de 2 ans.

### **6/ Programmation travaux 2024**

Les demandes de subventions seront faites sur la base des devis demandés pour les travaux au cimetière.

### **7/ Plan Communal de Sauvegarde : point sur les avancées**

La deuxième réunion de travail a eu lieu le 27 décembre, une troisième réunion de travail sera fixée prochainement.

## **8/ Préparation de la journée des vœux du 20 janvier**

Nous nous donnons RV vendredi 19 janvier à 18h pour préparer les tables.

## **9/ Loi ZAN : proposition de motion**

Pas de décision concernant une éventuelle motion sur la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour l'instant.

## **10/ Divers**

. Elina Cieutat agricultrice installée chemin de la Coustère souhaite déposer un permis pour bâtir un nouveau bâtiment, cependant le SDIS (Service Départemental Incendie Secours) l'a informée qu'un avis défavorable serait émis de leur part car il n'y a pas de réserve incendie à proximité et que l'accès d'un camion incendie n'est pas vérifié. Les pompiers de Capvern viendront sur place vérifier l'accès du camion incendie et le SDIS passera par la suite pour voir où il serait possible d'installer cette réserve. La commune s'engage à réaliser cette réserve incendie afin que le permis de construire puisse être délivré.

. La ludothèque itinérante la Cartavane sera présente tous les premiers vendredis du mois à la salle des fêtes de Benqué à 20h

## **11/ CCPL**

. Pas de réunion depuis le dernier Conseil Municipal

*Fin de séance : 23 h 30*

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 février 2024 à 20h30

**Coralie SORDO**  
**Secrétaire de Séance**

**Joëlle ABADIE**  
**Président de séance**



## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

### **DE 001 2024 - Zones d'Accélération de l'Énergie Renouvelable**

Le maire rappelle que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. L'État doit mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Passé un délai de 6 mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire.

Dans le cas contraire, les référents préfectoraux devront demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints.

Sur la base des informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables et compte tenu des résultats de la concertation menée sur la commune, le maire propose de retenir l'ensemble du territoire de la commune de Tilhouse comme zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables suivantes: Solaire, Géothermie, Hydro-électricité, et sous réserve de la préservation de la biodiversité et notamment des zones faisant l'objet de protections environnementales.

**Vu** le code de l'énergie,

**Vu** les informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables,

**Vu** la concertation avec le public et les retours de cette concertation en date du 04 janvier 2024, du 13 janvier 2024 et du 17 janvier 2024,

**Considérant** l'intérêt pour la commune de Tilhouse, et sous réserve de la délibération de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :**

- Sous réserve de la délibération de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan à venir,
- De définir les zones d'accélération de l'énergie proposées conformément aux dispositions de l'article L141-5-3 du code de l'énergie et telles que suit :

**l'ensemble du territoire de la commune de Tilhouse pour le développement des énergies renouvelables suivantes : Solaire, Géothermie, Hydro-électricité, et sous réserve de la préservation de la biodiversité et notamment des zones faisant l'objet de protections environnementales.**

- Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération .

